



# **CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JANVIER 2025**

## **LISTE DES DELIBÉRATIONS**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 20 janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 janvier 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. ALOY (procuration à M. CAZABONNE)

**ABSENT** : M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame Isabel MADRID

\*\*\*\*\*

**N° 1** : Approbation du procès-verbal de la séance publique du 25 novembre 2024

**Monsieur le Maire expose** :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 25 novembre 2024. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 42 VOIX POUR

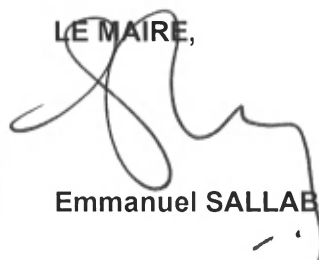
**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 21 janvier 2025**

La secrétaire de séance,

Isabel MADRID



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 20 janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 janvier 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. ALOY (procuration à M. CAZABONNE)

**ABSENT** : M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame Isabel MADRID

\*\*\*\*\*

### N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 27/11/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 03/12/2022, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 14 <sup>ème</sup> Division, 5 <sup>ème</sup> rang, n° 2 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 0,80 m pour la	M. MOUSTIE – Larceveau Arros Cibits (64)

	somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS).	
N° 2 27/11/24	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 25/11/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 <sup>ème</sup> Division, 2 <sup>ème</sup> rang, n° 9 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. MUTOMBO MUSANGU – Talence (33)
N° 3 27/11/24	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 21/11/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 7 <sup>ème</sup> Division, 1 <sup>er</sup> rang, n° 6 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme BALACI – Talence (33)
N° 4 27/11/24	Signature d'un contrat de mise à disposition temporaire de matériel d'œuvre musicale pour la location de l'œuvre de Darius Milhaud « La création du monde », partition pour orchestre qui sera interprétée au concert des professeurs de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse le 28/01/2025 à l'Agora Haut Carré.  Montant de la location : 528,13 € TTC pour la période de décembre 2024 à mi-février 2025	EDITIONS DURAND – Paris (75)
N° 5 28/11/24	Organisation de deux lectures dessinées le 04/02/2025 de 10 h à 16 h à la salle du Dôme avec les élèves des collèges et lycées de Talence dans le cadre de l'organisation du « Prix Collèges et Lycées de Talence ».  Montant des prestations : 1 327,00 € TTC	Mme Caroline SOLÉ (romancière littérature jeunesse) – Pléneuf-Val-André (22)  et  Mme WISNIEWSKI (autrice – illustratrice) – Tournan (32)
N° 6 28/11/24	Conclusion d'un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la sécurisation des paiements des administrés, via le web, des prestations municipales pour une durée	SA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE

	<p>allant de la date de notification au 31/07/2025, renouvelable par tacite reconduction deux fois un an.</p> <p>Montant annuel maximum : 6 000,00 € HT</p>	<p>AQUITAINE POITOU-CHARENTES – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 7 29/11/24</p>	<p>Passation d'un contrat de location d'exposition pour l'exposition « Dans les petits papiers » destinée aux enfants autour de l'œuvre d'Edouard Manceau du 24/12/2024 au 31/01/2025 à la Médiathèque Castagnéra.</p> <p>Montant de la location : 2 476,00 € TTC</p>	<p>IMAGIER VAGABOND – Villeurbanne (69)</p>
<p>N° 8 29/11/24</p>	<p>Passation d'avenants dans le cadre des marchés de travaux suivants relatifs à la réparation des parties extérieures des châteaux Peixotto-Margaut et de leurs dépendances :</p> <p>Avenant au marché n° 23/20-2 « Couvertures – Zingueries » d'un montant total de + 20 601,91 € HT, soit + 24 722,29 € TTC pour la prise en compte de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réfection de la couverture ardoise du terrasson Est du Château Margaut : l'intervention pour la vérification de la couverture a mis en lumière la présence de pirite dans les ardoises du terrasson Est qui se manifeste par des points de rouilles sur les ardoises et des ardoises percées,</li> <li>- la réfection des faîtages et arêtiers de l'annexe Nord du Château Margaut : l'intervention pour la vérification de la couverture tuile des annexes du Château Margaut a mis en lumière la dégradation des faîtages et arêtiers de l'annexe Nord,</li> </ul> <p>Montant initial du marché 23/20-2 : 189 734,39 € TTC Montant avenant n° 1 : + 20 601,91 € HT Nouveau montant du marché : 214 456,68 € TTC</p> <p>Avenant au marché n° 23/20-3 « Menuiseries extérieures » d'un montant total de + 24 668,72 € HT, soit + 29 602,46 € TTC pour la prise en compte de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réfection des frontons des chiens assis du Château Margaut : la mise en place de l'échafaudage sur le Château Margaut a permis de constater la dégradation importante des frontons de l'ensemble des chiens-assis</li> <li>- les diagnostics amiante réalisés sur le pavillon de musique font état de présence d'amiante dans les mastics des vitrages de l'ensemble des portes fenêtres de ce bâtiment. Cela engendre le remplacement de toutes les fenêtres.</li> </ul> <p>Montant initial du marché 23/20-3 : 583 098,55 € TTC</p>	<p>SARL SOCIETE GENERALE DE COUVERTURE – Bassens (33)</p> <p>ATELIERS FERIGNAC SAS – Hautefort (24)</p>

	<p>Montant avenant n° 1 : + 24 668,72 € HT Nouveau montant du marché : 612 701,02 € TTC</p> <p>Sachant que les montants de ces avenants engendrent une plus-value supérieure à 5 % du montant initial de chaque marché concerné, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 29/11/2024 a donné un avis favorable à leur passation.</p>	
<p>N° 9 03/12/24</p>	<p>Passation d'un accord-cadre de location de courte durée de véhicules en auto-partage pour une durée ferme allant du 01/01/2025 au 31/12/2025, renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2027.</p> <p>Montant de la dépense annuelle maximum : 8 000,00 € TTC</p>	<p>AUTOCOOL, SCIC SACV - Bordeaux (33)</p>
<p>N° 10 03/12/24</p>	<p>Passation d'un marché de location-maintenance avec option d'achat pour les deux tableaux d'affichage sportif des salles de sport Léo Lagrange et Pierre de Coubertin pour une durée d'un an à compter du 04/01/2025, renouvelable deux fois un an.</p> <p>Montant des dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Location-maintenance annuelle : 997,92 € TTC par équipement</li> <li>- Levée de l'option d'achat : 480,00 € TTC par équipement</li> <li>- Non-levée de l'option d'achat : forfait de désinstallation de 480,00 € TTC par équipement</li> </ul>	<p>SAS BODET TIME &amp; SPORT – Trementines (49)</p>
<p>N° 11 03/12/24</p>	<p>Passation d'un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la réalisation de prestations de diététicien pour le service de la restauration municipale pour une durée ferme allant du 01/01/2025 au 31/12/2025, puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/2027.</p> <p>Montant de la dépense annuelle maximum : 9 000,00 € TTC</p>	<p>Mme DRUELLE – Talence (33)</p>
<p>N° 12 04/12/24</p>	<p>Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 28/11/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 17<sup>ème</sup> Division, 6<sup>ème</sup> rang, n° 5 d'une superficie totale de 1,60 m<sup>2</sup> soit 2,00 x 0,80 m pour la</p>	<p>Mme GAUDINO – Villenave d'Ornon (33)</p>

	somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	
N° 13 04/12/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 09/12/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 15 <sup>ème</sup> Division, 10 <sup>ème</sup> rang, n° 10 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. MALATY – Saint-Martin de Ribérac (24)
N° 14 04/12/24	Délivrance d'une concession pour 15 ans à compter du 20/11/2024, soit une case située au columbarium, emplacement n° 162, pour la somme de 539,00 € (soit 359,33 € pour la Ville et 179,67 € pour le CCAS).	M.MERIC et Mme GOUDINEAU – Talence (33)
N° 15 04/12/24	Passation de commande des missions suivantes, au sein du marché subséquent à bons de commande n° 23/95-9 de l'accord-cadre multi-attributaires n°23, en vue de l'aménagement de la place Alcalá de Henares : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Missions complémentaires d'assistance</li> <li>- Reprise d'esquisse</li> </ul> Montant de la rémunération : 7 734,00 € TTC	ASSOCIATION CENTRALIS – Paris (75)  Et  SAS LAND'ACT (urbaniste – paysagiste) – Levallois-Perret (92)
N° 16 05/12/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 15/12/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 18 <sup>ème</sup> rang, n° 4 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme LAPASSERE – Talence (33)
N° 17 05/12/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 01/12/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 3 <sup>ème</sup> rang, n° 10 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. PERALDI – Abbeville (80)
N° 18 05/12/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 30/11/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 <sup>ème</sup> Division, 8 <sup>ème</sup> rang, n° 11 d'une	M. SEGURA – Talence (33)

	superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	
N° 19 09/12/24	<p>Passation d'un avenant au marché n° 23/22-2 « Charpente / Bardage / Menuiseries extérieures » pour un montant de 11 896,62 € TTC concernant une modification sur le bardage et les ouvrants dans le cadre de la construction d'une maison multiactivités dans le square Fehlmann.</p> <p>Montant initial du marché : 168 000,00 € TTC                  Montant de l'avenant : + 11 896,62 € TTC                  Montant du nouveau marché : 179 896,62 € TTC</p> <p>Sachant que le montant de cet avenant engendre une plus-value supérieure à 5 % du montant initial du marché concerné, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 04/12/2024, a donné un avis favorable à sa passation.</p>	SARL AQUITAINE MAISON BOIS – Blanquefort (33)
N° 20 09/12/24	<p>Passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour l'entretien des systèmes et réseaux d'assainissement pour une durée ferme allant du 01/01/2025 au 31/12/2025, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2028.</p> <p>Montant de la dépense maximum annuelle : 60 000,00 € TTC</p>	SAS SAUR – Toulouse (31)
N° 21 10/12/24	<p>Passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour la maintenance des ascenseurs, plates-formes et monte-charges pour une durée ferme allant du 01/01/2025 au 31/12/2025, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2027.</p> <p>Montant de la dépense maximum annuelle : 84 000,00 € TTC</p>	SAS TK ELEVATOR – Angers (49)
N° 22 10/12/24	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique pour une valeur de 4 731,95 € du 22/01/2025 au 24/01/2025 dans le cadre de la programmation du spectacle « La leçon	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT



	d'anatomie » dont les représentations se tiendront au Dôme le 23/01/2025.	ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)
N° 23 11/12/24	<p>Passation d'un marché pour accéder au serveur de télégestion des bornes escamotables sises places du 8 mai 1945 et allée Peixotto pour une durée allant de la date de notification au 31/10/2025 et reconductible tacitement deux fois un an, soit jusqu'au 31/10/2027.</p> <p>Montant de la dépense annuelle révisable : 552,00 € TTC</p>	SAS URBAFLUX – Le Subdray (18)
N° 24 11/12/24	<p>Passation d'un accord-cadre à bons de commande réservé à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L. 5132-4 du code du travail et à des structures équivalentes lorsqu'elles emploient une proportion minimale de 50 % de travailleurs défavorisés, relatif aux services de qualification et d'insertion professionnelles pour une période ferme allant du 01/01/2025 au 31/12/2025, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2028.</p> <p>Montant de la dépense annuelle maximum : 500 000,00 € TTC</p>	ASSOCIATION REAGIR – Talence (33)
N° 25 11/12/24	<p>Signature d'un contrat de production d'une exposition dans le cadre de l'exposition « Mystères artificiels » du 14/01 au 13/02/2025 au Forum des Arts et de la Culture.</p> <p>Le prêt de cette exposition est consenti à titre gracieux.</p>	ASSOCIATION LASSO – Talence (33)
N° 26 12/12/24	<p>Souscription des accords-cadres à bons de commandes mono-attributaires suivants ayant pour objet la maintenance, la vérification, le renouvellement et l'installation de systèmes de lutte contre l'incendie pour une durée ferme allant du 01/01/2025 au 31/12/2025, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2028 :</p> <p>- N° 25-01-1 – Maintenance, vérification, renouvellement et installation de systèmes d'alarme incendie Montant maximum annuel : 300 000,00 € HT</p>	SAS EI JP FAUCHE – MAINTENANCE AQUITAINE – Pessac (33)

	<p>- N° 25-01-2 – Maintenance, vérification, renouvellement et installation de systèmes d'extinction : extincteurs, Robinets Incendie Armés (RIA) Montant maximum annuel : 100 000,00 € HT</p> <p>- N° 25-02-3 – Maintenance, vérification, renouvellement et installation de systèmes de désenfumage Montant maximum annuel : 50 000,00 € HT</p> <p>- N° 25-01-4 – Maintenance, vérification, renouvellement et installation de blocs autonomes d'éclairage de sécurité Montant maximum annuel : 100 000,00 € HT</p>	<p>SAS EUROFEU SERVICES – Senonches (28)</p> <p>SNC ESSEMES SERVICES – Yvrac (33)</p> <p>SAS EI JP FAUCHE – MAINTENANCE AQUITAINE – Pessac (33)</p>
N° 27 12/12/24	<p>Passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour la distribution d'imprimés en boîtes aux lettres pour une durée ferme allant du 01/01/2025 au 31/12/2025, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2027.</p> <p>Montant maximum annuel : 70 000,00 € HT</p>	<p>SARL JABYS – DISTRICOOP – Cenon (33)</p>
N° 28 12/12/24	<p>Organisation d'un atelier d'initiation au Bullet Journal (BuJo), atelier créatif pour les adultes, dans le cadre du programme d'animation « Rencontrez-vous » le 04/01/2025 à la Médiathèque Castagnéra.</p> <p>Montant de la prestation : 110,00 € TTC</p>	<p>SAS LE GOUT DU PAPIER – Bordeaux (33)</p>
N° 29 12/12/24	<p>Organisation de deux ateliers de gravure, ateliers d'arts plastiques pour les enfants de 7 à 12 ans et leurs parents, dans le cadre du programme d'animation « Rencontrez-vous » le 11/01/2025 à la Médiathèque Castagnéra et le 26/02/2025 à la Médiathèque de Thouars.</p> <p>Montant des prestations : 550,00 € TTC</p>	<p>Mme Stéphanie VENCO – Ambarès et Lagrave (33)</p>
N° 30 16/12/24	<p>Passation d'un second avenant à la convention tripartite de mise à disposition de la salle de sport de l'école Notre Dame Sévigné signée le 5/12/2007 afin :</p> <p>- d'une part, de remplacer intégralement les dispositions des articles 2 et 4 comme suit :</p>	<p>ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE DE L'ECOLE ET DU COLLEGE NOTRE DAME SEVIGNE – Talence (33)</p>

	<p>« Article 2 : les salles et locaux mis à disposition de l'UST sont les suivants : vestiaires, dojo, salle de danse, gymnase, stade et parking du personnel de Notre Dame Sévigné (uniquement pour les personnels de l'UST), ainsi qu'un bureau dédié à l'UST. L'OGEC Notre Dame Sévigné s'engage à accorder à l'UST la priorité de l'utilisation de ces espaces en dehors du temps scolaire conformément aux créneaux attribués dans l'article 4 de la convention.</p> <p>La halle couverte ne fait pas partie des espaces mis à disposition de l'UST. Toutefois, il restera possible de l'utiliser de façon occasionnelle sur demande.</p> <p>Une réunion de concertation annuelle aura lieu fin juin/début juillet afin de réexaminer les dispositions pour l'année suivante.</p> <p>Il est demandé à l'UST d'être vigilant quant au respect des locaux, à ce qu'aucun débris ne soit laissé sur place (papier, cartons) et que les vêtements oubliés soient quotidiennement ramassés et stockés dans le bureau de l'UST. »</p> <p>« Article 4 : les créneaux d'utilisation des équipements sportifs par l'UST GYMNASTIQUE sont fixés comme suit : Lundi – mardi – jeudi – vendredi : de 17 h à 23 h Mercredi : de 10h30 à 23h Samedi : de 08h30 à 20h</p> <p>Durant les petites vacances scolaires de nouveaux créneaux peuvent être établis sur demande écrite de l'UST, en amont de la réservation.</p> <p>L'Association s'engage par ailleurs à faciliter les besoins de maintenance du gymnase pendant les vacances scolaires.</p> <p>L'Association s'engage à partager le gymnase avec la compagnie LEA, sur la base d'une heure trente hebdomadaire. »</p> <p>- d'autre part, de remplacer les dispositions de l'alinéa 2 de son article 6 par les suivantes :</p> <p>« Article 6 alinéa 2 : au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition, l'association UST GYMNASTIQUE s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- A ce qu'aucun de ses membres ou usagers n'accède aux vestiaires de l'établissement avant 17 h, et à s'assurer que les vestiaires soient libérés par les élèves de l'ensemble scolaire avant de permettre à ses usagers d'y accéder.</li><li>- A contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités considérées : en particulier la fermeture à clé du portillon donnant accès au stade</li></ul>	<p>ASSOCIATION UST GYMNASTIQUE – Talence (33)</p>
--	--	---

	<p>depuis le parking du 7<sup>ème</sup> Art, le mercredi entre 10h30 et 12h35.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A faire respecter les règles de sécurité aux participants.</li> <li>- A faire respecter le règlement intérieur de l'établissement.</li> <li>- A ce que les membres de l'UST passent par l'accueil, afin d'émerger lorsqu'ils se rendent dans l'établissement pendant le temps scolaire.</li> </ul> <p>Par ailleurs, l'OGEC Notre Dame Sévigné fera installer un groom sur le portillon du stade ainsi qu'une signalétique précisant que l'accès est interdit au public. »</p>	
N° 31 16/12/24	<p>Souscription des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande suivants ayant pour objet la réalisation des imprimés, journaux et guides municipaux pour une durée ferme allant du 01/01/2025 au 31/12/2025, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2027.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- N° 25-08-1 – Publication assistée par ordinateur – exécution et création graphique Montant maximum annuel : 50 000,00 € HT</li> <li>- N° 25-08-2 – Imprimés municipaux – impression et livraison Montant maximum annuel : 300 000,00 € HT</li> <li>- N° 25-08-3 – Journaux municipaux – impression et livraison Montant maximum annuel : 250 000,00 € HT</li> <li>- N° 25-08-4 – Guides municipaux – impression et livraison Montant maximum annuel : 80 000,00 € HT</li> </ul>	<p>SAS IMPRIMERIE LAPLANTE – Mérignac (33)</p> <p>SAS SODAL – Langon (33)</p> <p>SAS SODAL – Langon (33)</p> <p>SAS SODAL – Langon (33)</p>
N° 32 16/12/24	<p>Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 20/08/2016, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3<sup>ème</sup> Division, 3<sup>ème</sup> rang, n° 3 d'une superficie totale de 1,60 m<sup>2</sup> soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).</p>	<p>Mme TRONCHE – Mérignac (33)</p>
N° 33		<p>Mme HOYUELA –</p>

16/12/24	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 05/12/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 <sup>ème</sup> Division, 2 <sup>ème</sup> rang, n° 12 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Talence (33)
N° 34 16/12/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 15/04/2016, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 17 <sup>ème</sup> Division, 9 <sup>ème</sup> rang, n° 3 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme RAYNAUD – Eysines (33)
N° 35 17/12/24	Passation de commande de travaux de rénovation de cours pour les écoles Paul Lapie et Jean Jaurès, au sein du marché subséquent à bons de commande n° 23/156-45 de l'accord-cadre multi-attributaires n° 23.  Montant des dépenses : - Ecole Paul Lapie : 192 003,07 € TTC - Ecole Jean Jaurès : 162 432,28 € TTC	ASSOCIATION CENTRALIS – Paris (75)  Et  SASU IDVERDE – Levallois Perret (92)
N° 36 18/12/24	Passation d'un avenant à l'accord-cadre « Entretien-maintenance des horodateurs du stationnement et gestion des bases de données liées au stationnement – Années 2023 à 2026 » passé avec la SAS TRANSDEV PARK VOIRIE – Saint Ouen (93) à la suite du changement de dénomination sociale du titulaire afin d'assurer la poursuite de l'exécution dudit accord-cadre aux conditions prévues.	SAS INDIGO VOIRIE – Saint Ouen (93)
N° 37 18/12/24	Passation d'une convention fixant les modalités de mise à disposition de 5 lignes d'eau du bassin sportif du stade nautique Henri Deschamps le samedi 14 décembre 2024 et le samedi 1 <sup>er</sup> février 2025 de 19h à 21h.	BORDEAUX ETUDIANT CLUB DE PENTATHLON MODERNE – Bordeaux (33)
N° 38 18/12/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 24/11/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 14 <sup>ème</sup> rang, n° 8 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme MOLINE – Léognan (33)

N° 39 18/12/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 15/10/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 2 <sup>ème</sup> rang, n° 8 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. MACQUART – Angers (49)
N° 40 18/12/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 23/12/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 7 <sup>ème</sup> Division, 6 <sup>ème</sup> rang, n° 5 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme RIEU – Pauillac (33)
N° 41 20/12/24	Passation d'un second avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° 23-12 relatif à la réhabilitation et à l'extension du Château des Arts en vue de la création d'un établissement d'enseignement artistique afin : - d'une part d'arrêter le coût prévisionnel définitif de travaux sur lequel continuera de porter l'engagement de la maîtrise d'œuvre : 13 113 261,60 € TTC - d'autre part, de rendre définitif le forfait provisoire de rémunération de la maîtrise d'œuvre : 1 996 606,89 € TTC  Forfait provisoire de rémunération du marché : 1 671 000,00 € TTC Rappel du montant avenant n° 1 : + 69 830,00 € HT Montant avenant n° 2 (stade APD) : + 201 509,07 € HT Forfait définitif de rémunération du marché : 1 996 606,88 € TTC	GROUPEMENT CONJOINT  SARL ATELIER CAMBIUM (architecte mandataire) – Bordeaux (33)  NDA NICLAS DUNNEBACKE (architecte restauration du patrimoine historique) – Paris (75)  BASSINET TURQUIN PAYSAGE (paysagiste concepteur) – Paris (75)  AIA INGENIERIE (études techniques : thermiques, fluides, structures, énergétique, VRD, économie de la construction) – Mérignac (33)  CABINET CONSEIL VINCENT HEDONT (études techniques : acoustique) – Bordeaux (33)

		<p>AIA ENVIRONNEMENT (performances environnementales) – Nantes (44)</p> <p>ATELIER BILTO ORTEGA / Philippe GUIRAUD (signalétique) – Bordeaux (33)</p> <p>AIA MANAGEMENT (OPC) – Mérignac (33)</p>
N° 42 23/12/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 04/10/2021, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 15 <sup>ème</sup> Division, 10 <sup>ème</sup> rang, n° 4 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme IRR – Coutras (33)
N° 43 23/12/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 28/02/2022, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 <sup>ème</sup> Division, 4 <sup>ème</sup> rang, n° 10 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. LOLOM – Cadaujac (33)
N° 44 23/12/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 30/12/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 <sup>ème</sup> Division, 7 <sup>ème</sup> rang, n° 14 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme MORIN – Chelles (77)

Le conseil prend acte de ces décisions ».

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
MAIRIE DE TALENCE, le 21 janvier 2025

La secrétaire de séance,

Isabel MADRID



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

### Nomenclature : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes

Le 20 janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 janvier 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENT** : M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame Isabel MADRID

\*\*\*\*\*

**N° 3** : Rapport d'activités du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) – Année 2023

**Monsieur le Maire expose** :

« Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de prendre connaissance du rapport d'activités 2023 du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde qui a fait l'objet d'une présentation lors du Comité Syndical du 18 juin 2024.

Le rapport d'activités 2023 est téléchargeable sur le lien suivant : [RAPPORT D'ACTIVITES 2023](#) »

Le Conseil prend acte du présent rapport.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 21 janvier 2025**

La secrétaire de séance,  
Isabel MADRID



LE MAIRE,  
Emmanuel SALLABERRY





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

### Nomenclature : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes

Le 20 janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 janvier 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENT** : M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame Isabel MADRID

\*\*\*\*\*

**N° 4** : « Bourse Marc Labourdette » - Edition 2025

### **Monsieur le Maire expose :**

« En 2021, nous avons créé une bourse en l'hommage à Marc Labourdette, élu Talençais pendant de nombreuses années, président d'un parti politique, du Groupement des Entrepreneurs Talençais et de Talence Innovation Sud Développement.

Marc Labourdette a impulsé et développé de nombreux événements, actions et outils structurants pour faire de Talence la ville pionnière et reconnue pour son action innovante en matière de développement économique.

Pour poursuivre dans cette dynamique, je vous propose de reconduire pour cette année 2025 la « bourse Marc Labourdette » en direction d'entreprises et de start-ups innovantes talençaises. Celle-ci d'une dotation de 5 000 euros pourra accompagner jusqu'à 5 entreprises.

Pour rappel les élus qui seront amenés à participer au jury d'attribution (composé de professionnels de l'accompagnement d'entreprises) sont :

- Monsieur le Maire
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Isabel MADRID
- Mme Jenny LUDLOW
- M. Olivier PEYRELONGUE

Je vous demande par conséquent de bien vouloir :

- Décider du renouvellement de la « **Bourse Marc LABOURDETTE** » (édition 2025) ;
- Approuver le règlement d'attribution de la bourse ci-joint. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 21 janvier 2025**

La secrétaire de séance,

Isabel MADRID



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

### Nomenclature : 1.1 - Marchés publics

Le 20 janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 janvier 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENT** : M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame Isabel MADRID

\*\*\*\*\*

**N° 5** : Denrées alimentaires et boissons - Groupement de commandes ADARCE (Achats de Denrées Alimentaires pour les Restaurants de Collectivités et d'Entreprises) – Passation d'un avenant n° 6 à la convention constitutive

### **Monsieur le Maire expose :**

« Dans le cadre de la passation de marchés relatifs à certaines fournitures de denrées alimentaires et boissons, je vous rappelle que par délibérations :

- du 25 juin 2012, reçue en Préfecture le 3 juillet 2012, le Conseil Municipal a notamment approuvé l'adhésion (sans limitation de durée) de la Ville de Talence au groupement de commandes ADARCE (Achats de Denrées Alimentaires pour les Restaurants de Collectivités et d'Entreprises) et la signature de sa convention constitutive.
- du 15 octobre 2012, reçue en Préfecture le 22 octobre 2012, vous avez approuvé la passation des avenants n°1 et 2 à la convention constitutive, ayant pour objet la dénomination « ADARCE » du groupement de commandes, l'extension des missions du coordonnateur au suivi de l'exécution des marchés et la modification de la composition du groupement.
- du 23 mai 2016, enregistrée en Préfecture le 31 mai 2016, vous avez approuvé la

passation d'un troisième avenant à la convention constitutive ayant pour objet des modifications dans la composition du groupement et l'élection de nos représentants à la commission d'appel d'offres du groupement.

- Du 9 novembre 2020 reçue en Préfecture le 12 novembre 2020, vous avez approuvé la passation des avenants n°4 et 5 à la convention constitutive concernant de nouvelles modifications de composition du groupement et procédé à l'élection de nouveaux représentants de la collectivité pour la commission d'appel d'offres du groupement.

Il convient aujourd'hui de vous prononcer sur la passation d'un avenant n°6 à la convention constitutive ayant pour objet la modification de la composition du groupement et la modification des modalités de calcul du montant de la redevance versée au coordonnateur de groupement :

Modalités de calcul du montant de la redevance en vigueur	Proposition de nouvelles modalités de calculs de la redevance
Participation aux frais de gestion proportionnellement au montant du chiffre d'affaires réalisé par l'intermédiaire du groupement de commandes : redevance d'un montant de 0,5% des marchés passés pour chacun des membres du groupement.	Part fixe de 1 000 € + part variable correspondant à : Pour 2025 : 0.6% des marchés passés pour chacun des membres du groupement Pour 2026 : 0.7% des marchés passés pour chacun des membres du groupement Pour 2027 : 0.8% des marchés passés pour chacun des membres du groupement Pour 2028 : 0.9% des marchés passés pour chacun des membres du groupement Pour 2029 : 1% des marchés passés pour chacun des membres du groupement

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- approuve la passation de l'avenant précité,
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces administratives qui en découlent. »

Adopté par 42 VOIX POUR

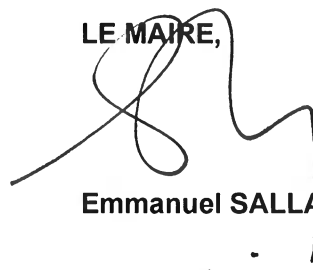
**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 21 janvier 2025**

La secrétaire de séance,

Isabel MADRID



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 20 janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 janvier 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENT** : M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame Isabel MADRID

\*\*\*\*\*

**N° 6** : Participation au concours des Rubans du patrimoine concernant la rénovation du château Margaut

**Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée au Patrimoine, expose :**

« Dans le cadre du projet de rénovation des façades extérieures des châteaux Peixotto et Margaut, la Ville de Talance souhaite candidater au concours des Rubans du Patrimoine. Ce concours met à l'honneur les actions des collectivités territoriales visant à rénover leur patrimoine bâti.

Afin d'être éligible à la participation à ce concours, les travaux de rénovation du bâtiment doivent être achevés. La Ville de Talance souhaite donc constituer un dossier portant uniquement sur le château Margaut.

Les communes lauréates du concours reçoivent un diplôme et une plaque à apposer sur le bâtiment rénové, remis lors d'une cérémonie, et la somme de 15 000 € est répartie par le jury entre les lauréats.

C'est pourquoi je vous demande :

- d'approuver la constitution d'un dossier de participation au concours des Rubans du patrimoine pour le château Margaut,
- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à ce dossier de participation au concours des Rubans du patrimoine. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 21 janvier 2025**

La secrétaire de séance,

Isabel MADRID



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025**

### **Nomenclature : 7.5 - Subventions**

Le 20 janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 janvier 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENT** : M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame Isabel MADRID**

\*\*\*\*\*

**N° 7** : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale - Année 2025

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« En raison des incertitudes financières pesant sur les collectivités territoriales, le vote du budget primitif de la Ville est décalé à la séance du conseil municipal du mois de mars.

Néanmoins, afin de permettre au CCAS de fonctionner dès ce mois de janvier, il vous est proposé de reconduire sur l'exercice 2025 la subvention versée en 2024 à hauteur de 4 100 000 €.

Ce montant pourra éventuellement être révisé lors de l'adoption du budget primitif 2025.

La dépense sera imputée à l'article 65736212 / chapitre 65 du budget 2025. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 21 janvier 2025**

La secrétaire de séance,

Isabel MADRID



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

### Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 20 janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 janvier 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JOYON (procurator à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procurator à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procurator à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procurator à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procurator à Mme RAMI)

**ABSENT** : M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame Isabel MADRID

\*\*\*\*\*

**N° 8** : Subventions aux associations - Année 2025

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Je vous propose d'allouer, pour 2025, une subvention de fonctionnement, dans la limite des crédits qui seront ouverts à cet effet au Budget Primitif, à diverses associations figurant sur la liste ci-après.

Je vous rappelle que ces subventions sont versées sous réserve que les associations retournent à la Ville le dossier de demande de subvention complété dans lequel figurent notamment leur budget prévisionnel, leur bilan financier et leur rapport d'activité.

Je vous demande également d'autoriser Monsieur le Maire à signer, selon les cas, les conventions ou les avenants aux conventions financières et d'objectifs passées avec diverses associations.

### **ARTICLE 6574 – FONCTION 0201**

Comité des Œuvres Sociales
----------------------------

180 000 €
-----------

**ARTICLE 6574 – FONCTION 025**

Amicale Franco-Espagnole Talençaise	500 €
Association Anciens Combattants Comité de Coordination AC et Victimes de Guerre	650 €
Association Anciens Combattants Fédération Nationale AC en Algérie Maroc Tunisie (FNACA)	400 €
Association Anciens Combattants Fédération Nationale des Forces Françaises Allemagne Autriche	120 €
Association Anciens Combattants Générations Aquitaine des Français Rapatriés d'Algérie (GENAFRA)	200 €
Association Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et CATM	530 €
Association Anciens Combattants Union Nationale des Combattants	500 €
Association Chasse de Villenave d'Ornon et de Talence	400 €
Association Club pour Toujours Jeunes de Talence	400 €
Association Cycles & Manivelles	3 000 €
Association des Commerçants Coeur de Talence	2 000 €
Association des Commerçants Porte de Talence	990 €
Association des Commerçants Talence Bordeaux barrière de Pessac	3 000 €
Association Eclaireurs et Eclaireuses de France	480 €
Association Ecole du Chat Libre de Bordeaux	400 €
Association Etu'Récup	3 000 €
Association Familiale de Talence	200 €
Association L'Abeille Talençaise	1 500 €
Association Laïque PRADO Service d'Aide aux Victimes	800 €
Association Le Girofard	500 €
Association Les Blouses Roses – Comité de Bordeaux	160 €
Association Les Clowns Stéthoscopes	500 €
Association Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme	320 €
Association Médiathèque des Malades des Hôpitaux de Bordeaux	160 €
Association Métro de Bordeaux	1 000 €
Association Notre Italie	1 000 €
Association Nouveaux Cycles	300 €
Association pour le Don de Sang Bénévole de Bordeaux	120 €

Association pour la Prévention Routière – Délégation de la Gironde	80 €
Association Scouts et Guides de France de Talence	2 500 €
Association Sociale et Familiale Talence Haut-Brion	200 €
Comité de Quartier Caudérès Bertrand de Goth	500 €
Comité de Quartier Danguilhem Emile Zola Barrière de Pessac	500 €
Comité de Quartier Haut Brion	500 €
Comité de Quartier La Fauvette	500 €
Comité de Quartier La Médoquine	500 €
Comité de Quartier La Pléiade	1 400 €
Comité de Quartier La Taillade	500 €
Comité de Quartier Poste-Mairie	500 €
Fédération des Comités de Quartiers de Talence	500 €

#### **ARTICLE 6574 – FONCTION 04**

Association de Jumelage Talence Alcala de Henares	10 000 €
---	----------

#### **ARTICLE 6574 – FONCTION 212**

Amicale des Ecoles Laïques de Talence	800 €
Association Parents Elèves CAMUS élémentaire *	70 €
Association Parents Elèves CAMUS maternelle *	40 €
Association Parents Elèves GAMBETTA élémentaire *	100 €
Association Parents Elèves GAMBETTA maternelle *	50 €
Association Parents Elèves JOLIOT CURIE élémentaire *	110 €
Association Parents Elèves JOLIOT CURIE maternelle *	60 €
Association Parents Elèves LASSERRE élémentaire *	100 €
Association Parents Elèves LASSERRE maternelle *	60 €
Association Parents Elèves LAPIE élémentaire *	100 €
Association Parents Elèves LAPIE maternelle *	50 €
Association Parents Elèves MICHELET élémentaire *	70 €
Association Parents Elèves MICHELET maternelle *	40 €
Association Parents Elèves JAURES maternelle *	30 €
Association Parents Elèves PICASSO maternelle *	20 €

Association Parents Elèves RAVEL élémentaire *	50 €
Association Parents Elèves RAVEL maternelle *	20 €
Association Parents Elèves ST-EXUPERY élémentaire *	50 €
Association Parents Elèves ST-EXUPERY maternelle *	30 €

\* Pour les Associations de Parents d'Elèves, le principe étant d'attribuer une subvention de 10 € par classe, le montant total de la subvention allouée pour chaque école sera réparti entre les associations constituées.

#### **ARTICLE 6574 – FONCTION 331**

Association Culture et Musique de l'Estuaire	300 €
Association Culturelle des Résidents et Amis du Voltaire	1 000 €
Comité Talençais de l'Orgue de Notre Dame	3 500 €
Festival ODP	90 000 €
Groupe Image Talence	500 €
Les Arts Scéniques Talençais	8 000 €
Lyre Talençaise	2 500 €
Mémoire et Patrimoine de Talence	2 000 €
Orchestre Symphonique de Talence	3 500 €
Rock et Chanson	115 000 €
Société Arts Talence Aquitaine	2 000 €
Talence Événements	450 000 €

#### **ARTICLE 6574 – FONCTION 40**

ADEM	90 000 €
Association Sportive Anonymes du Campus	2 250 €
Association Sportive Campus Aïkido	600 €
Association Sportive Karaté Saint Genès	2 500 €
Association Sportive La Diagonale des Rêves	200 €
Association Sportive Sur les Chemins de Randonnée	100 €
BEC Section Rugby	1 000 €
Ecole Talençaise des Sports Motorisés	10 000 €
Football Club de Talence	30 000 €
Gradignan Talence Escrime	4 000 €
Union Sportive Talence Acrosport	11 000 €

Union Sportive Talence Aïkido	700 €
Union Sportive Talence Athlétisme	45 000 €
Union Sportive Talence Badminton	23 350 €
Union Sportive Talence Basket	15 000 €
Union Sportive Talence Boxe	13 000 €
Union Sportive Talence Escalade Vertige	3 000 €
Union Sportive Talence Gymnastique	18 000 €
Union Sportive Talence Handball	7 500 €
Union Sportive Talence Judo	10 500 €
Union Sportive Talence Karaté	1 500 €
Union Sportive Talence Pétanque	3 600 €
Union Sportive Talence Plongée Le Nautille	2 000 €
Union Sportive Talence Tennis de Table	7 500 €
Union Sportive Talence Volley-ball	16 000 €
Union Sportive Talence Yoga	400 €
USEP G. LASSERRE	1 000 €

#### **ARTICLE 6574 – FONCTION 421**

Centre Ludiloisirs	360 000 €
--------------------	-----------

#### **ARTICLE 6574 – FONCTION 4221**

Centre Animation Jeunesse	446 000 €
Mix-Cité Centre Social et Culturel de Talence	170 000 €

#### **ARTICLE 6574 – FONCTION 901**

Groupement des Entrepreneurs Talençais	4 000 €
Talence Innovation Sud Développement	50 000 €

**TOTAL GENERAL :** **2 251 160 €**

»

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

Sauf pour :

- Amicale Franco-Espagnole Talençaise  
41 VOIX POUR  
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme CHABBAT – Talence, ensemble)
- Association Chasse de Villenave d'Ormon et de Talence  
35 VOIX POUR  
6 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)  
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BALLIGAND – Talence, ensemble)
- Association Métro de Bordeaux  
35 VOIX POUR  
7 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)
- Comité de Quartier Haut-Brion  
41 VOIX POUR  
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme RONDEAU – Talence, ensemble)
- Comité de Quartier La Fauvette  
40 VOIX POUR  
2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme SALLET, M. PENE – Talence, ensemble)
- Comité de Quartier Poste-Mairie  
41 VOIX POUR  
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BONORON – Talence, ensemble)
- Fédération des Comités de Quartiers de Talence  
38 VOIX POUR  
4 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CHABBAT, Mme BONORON – Talence, ensemble)
- Association de Jumelage Talence Alcala de Henares  
41 VOIX POUR  
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme GRESLARD-NEDELEC – Talence en Transition)
- Festival ODP  
41 VOIX POUR  
1 VOTE CONTRE (Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

- Mémoire et Patrimoine de Talence  
40 VOIX POUR  
2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme CHABBAT, Mme BONORON – Talence, ensemble)
- Talence Evénements  
39 VOIX POUR  
3 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme SALLET, Mme CASTAGNERA – Talence, ensemble / Mme RAMI – Talence en Transition)
- Ecole Talençaise des Sports Motorisés  
35 VOIX POUR  
7 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)
- Football Club de Talence  
40 VOIX POUR  
2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (M. CAZABONNE, M. ALOY – Talence, ensemble)
- Union Sportive Talence Athlétisme  
41 VOIX POUR  
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. DELGADO – Talence, ensemble)
- Union Sportive Talence Boxe  
41 VOIX POUR  
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. ERCHOUK – Talence, ensemble)
- Union Sportive Talence Gymnastique  
41 VOIX POUR  
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. LAROSE – Talence, ensemble)
- Union Sportive Talence Plongée Le Nautile  
41 VOIX POUR  
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JESTIN – Talence, ensemble)
- Union Sportive Talence Yoga  
41 VOIX POUR  
1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence, debout !)
- Centre Ludiloisirs  
39 VOIX POUR  
3 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme SALLET, M. JEAN – Talence, ensemble / M. BIMBOIRE – Talence en Transition)

- Centre Animation Jeunesse  
41 VOIX POUR  
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. FARGUES – Talence, ensemble)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 21 janvier 2025**

La secrétaire de séance,

Isabel MADRID



LE MAIRE

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

### Nomenclature : 3.2 - Aliénations

Le 20 janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 janvier 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENT** : M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame Isabel MADRID

\*\*\*\*\*

**N° 9** : Mise en vente d'une partie du bien situé 1 rue Gutenberg cadastré AK 193

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose** :

« En septembre 2024, le conseil municipal a approuvé la mise en vente de deux lots issus de la division de la parcelle AK 193 située 111 rue Camille Pelletan. Le propriétaire de la parcelle AK 194, riverain immédiat de la parcelle communale a souhaité se porter acquéreur d'une bande de terrain. Cette demande ne compromettant pas le projet de cession de la ville, il vous est aujourd'hui proposé d'y répondre favorablement. Ce lot est identifié sous le numéro 3 et présente une contenance de 57m<sup>2</sup>.

Je vous propose donc d'accepter la demande de Monsieur et Madame Sylvain et Hélène BOZZA demeurant 5 rue Gutenberg à Talence.

Le prix de vente a été fixé à 740 € euros par m<sup>2</sup> correspondant à l'avis de France Domaine en date du 10 janvier 2025 soit 42 180 €.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver la vente du lot 3 issu de la division du bien situé 1 rue Gutenberg à Talence, cadastré AK 193p, au profit de Monsieur et Madame Sylvain et Hélène BOZZA, demeurant 5 rue Gutenberg à Talence, au prix de 42 180 €.
- De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 21 janvier 2025**

La secrétaire de séance,

Isabel MADRID



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

### Nomenclature : 8.4 – Aménagement du territoire

Le 20 janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 janvier 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JOYON (procurator à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procurator à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procurator à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procurator à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procurator à Mme RAMI)

**ABSENT** : M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame Isabel MADRID

\*\*\*\*\*

**N° 10** : Signature d'un avenant à la convention de prise en charge des frais de déplacement d'installations d'éclairage public à l'occasion d'un chantier au 203 route de Toulouse

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué à la Voirie, expose :**

« Dans le cadre des travaux liés à la construction de la résidence ICONIC au 203 route de Toulouse, vous aviez autorisé par délibération n° 11 en date du 1<sup>er</sup> février 2021 Monsieur le Maire à signer une convention relative aux montant et modalités de remboursement des travaux effectués par la Commune, occasionnés par la société COGEDIM, en vue de la création d'un réseau temporaire d'éclairage public.

Sur le territoire de la Commune, seul le Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) est autorisé à effectuer ce type de travaux.

Il avait été convenu qu'un avenant à la convention devrait être conclu dès que les éléments techniques et financiers seraient connus afin de procéder à la réalisation de la phase 3 des travaux.

Ces travaux correspondant à la pose de mobilier neuf à l'achèvement du chantier devraient

débuter sur le premier trimestre 2025 (dépose du mobilier provisoire, génie civil, repose du mobilier définitif).

Le coût estimé selon devis du SDEEG en pièce jointe, en date du 27 décembre 2024, est de 22 541,30 € HT.

Pour ce faire, la Ville doit programmer ces opérations auprès du SDEEG et les régler.

La présente convention a pour objet de déterminer le montant et les modalités du remboursement des travaux de la phase 3 effectués par la Commune et occasionnés par la société **COGEDIM** représentée par Madame Emma BASTIDE, agissant en qualité de chargée de projet.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir :

- Approuver les termes de la présente délibération,
- M'autoriser à signer la convention. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 21 janvier 2025**

La secrétaire de séance,

Isabel MADRID



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025**

### **Nomenclature : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public**

Le 20 janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 janvier 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENT** : M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame Isabel MADRID**

\*\*\*\*\*

**N° 11** : Signature d'une convention de servitudes de passage de canalisations d'eaux pluviales et d'eaux usées au profit de la société DOMOFrance-Parcelles AZ 646, AZ 643 et AZ 644

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés Communales, expose :**

« Dans le cadre du projet de construction du pôle d'animation municipale au sein de la Résidence Crespy, la ville a procédé à l'acquisition de plusieurs parcelles cadastrées AZ 644, AZ 643 et AZ 646 afin de réaliser un aménagement à destination des jeunes au niveau de l'ancien terrain de football. Ces parcelles sont également traversées par des canalisations d'eaux pluviales et d'eaux usées raccordant la résidence Crespy aux réseaux publics. Il convient donc d'établir une convention de servitude de passage au profit de la société DOMOFrance. L'entretien de ces ouvrages sera à la charge de la société DOMOFrance.

Ces canalisations étant existantes depuis plus de trente ans, il n'est pas prévu d'indemnité au profit de la Ville en contrepartie de cette servitude.

Maître Edouard Bentejac, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

- d'approuver la constitution d'une servitude de passage de canalisations au profit de la parcelle AZ 645 propriété de la société DOMOFrance 110 Avenue de la Jallère 33042 BORDEAUX cedex sur les parcelles communales cadastrées AZ 644, AZ 643 et 646 situées Avenue du Maréchal Leclerc à Talence.
- de bien vouloir m'autoriser à signer la convention de servitude et les documents relatifs à ce dossier »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**MAIRIE DE TALENCE, le 21 janvier 2025**

La secrétaire de séance,

Isabel MADRID



**LE MAIRE**

**Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025**

### **Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes**

Le 20 janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 janvier 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GREGLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JOYON (procurator à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procurator à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procurator à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procurator à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procurator à Mme RAMI)

**ABSENT** : M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame Isabel MADRID**

\*\*\*\*\*

**N° 12** : Convention de partenariat association Rock et Chanson-SMAC d'agglomération

**Monsieur ERCHOUK, Adjoint délégué à la Cohésion sociale, aux Politiques de prévention et à la Politique de la ville, expose :**

« Dans le cadre de la poursuite des objectifs généraux du projet d'animation mis en œuvre, les animateurs socio-sportifs et culturels favorisent l'accès aux ressources de droit commun des publics jeunes, et mobilisent ces derniers en direction des projets portés par les structures du territoire.

Ainsi, le partenariat engagé avec l'association Rock et Chanson-SMAC d'agglomération permet de mobiliser ces jeunes autour du projet « Get Lucky » qui s'inscrit dans une démarche de création artistique, de rencontre avec des intervenants musicaux, des ateliers d'écriture et une prise de parole en public. De plus, l'implication partenariale contribue à la mixité sociale, de genre et de territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce partenariat, il vous est proposé :

- D'approuver les termes de la convention avec l'association Rock et Chanson-SMAC d'agglomération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 21 janvier 2025**

La secrétaire de séance,

Isabel MADRID



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

### Nomenclature : 4.2 - Personnel contractuel

Le 20 janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 janvier 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENT** : M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame Isabel MADRID

\*\*\*\*\*

**N° 13** : Réévaluation de la rémunération du poste d'Administrateur SIGB et portail à la Médiathèque

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Le Conseil Municipal du 18 décembre 2023 avait autorisé la reconduction du poste d'un agent occupant les fonctions d'Administrateur SIGB à la médiathèque pour une durée de deux ans et huit mois, date à laquelle l'agent pourra prétendre à la transformation de son contrat en CDI.

L'article 1-2 du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale prévoit que la rémunération des agents employés à durée déterminée auprès du même employeur en application de l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique fait l'objet d'une réévaluation, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels prévus à l'article 1-3 ou de l'évolution des fonctions, au moins tous les trois ans, sous réserve que celles-ci aient été accomplies de manière continue.

La réévaluation de la rémunération de l'agent occupant le poste n'avait pas été effectuée. Afin d'assurer une cohérence avec les autres agents du service Médiathèques et au regard des bons résultats obtenus par cet agent, il est proposé de procéder à une réévaluation de sa rémunération.

Rappel des Missions principales :

- Gérer et administrer le Portail
- Gérer et administrer le SIGB à l'échelle du réseau
- Former et accompagner les personnes aux nouveaux logiciels SIGB et Portail avec rédaction de fiches d'aide, de procédures
- Gérer et administrer les ressources en ligne de Bordeaux Métropole en lien technique avec le SI de la ville et les prestataires
- Être le référent des questions techniques sur le Réseau pour les matériels
- Installer les matériels nécessaires à la mise en place des animations
- Effectuer des plages d'accueil dans la Médiathèque. Renseigner, orienter et conseiller les publics
- Assurer la surveillance et la sécurité des espaces publics. Faire respecter le règlement des Médiathèques

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet jusqu'au 31 août 2026.

Rémunération :

La rémunération, allouée fixée en référence au grade d'assistant conservation du patrimoine, est calculée au prorata du temps de travail de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence au 2<sup>ème</sup> échelon (IB 395 - IM 374) du grade d'assistant de conservation du patrimoine
- IFSE mensuelle B1 : 524,30€

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique, je vous demande donc :

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à réévaluer la rémunération du poste d'administrateur SIGB et portail à temps complet à compter du 01/01/2025 ,
- de prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 21 janvier 2025**

La secrétaire de séance,

Isabel MADRID



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

### Nomenclature : 4.2 - Personnel contractuel

Le 20 janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 janvier 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENT** : M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame Isabel MADRID

\*\*\*\*\*

**N° 14** : Recrutement d'un enseignant de disciplines artistiques – violoncelle au sein de l'Ecole municipale de musique et de danse

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Pour faire suite à la mutation de l'agent titulaire du poste enseignant de disciplines artistiques – violoncelle au sein de l'Ecole municipale de musique et de danse, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Assurer un enseignement du violoncelle au sein de l'Ecole municipale de musique et de danse.

- Montage de projets en lien avec les équipes pédagogiques (musique, danse) comme avec d'autres partenaires
- Participer à la réflexion pédagogique au sein du département des Pratiques vocales (cursus vocal enfant/adolescent-chant actuel-chœur adulte)
- Participer à la vie culturelle de l'Ecole municipale de musique et de danse et de la collectivité.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet (20h00) si possible à compter du 01/02/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'enseignant de disciplines artistiques – violoncelle au sein de l'Ecole municipale de musique et de danse à temps complet de catégorie B, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique à compter du 01/02/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 21 janvier 2025**

La secrétaire de séance,

Isabel MADRID



LE MAIRE

Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

### Nomenclature : 4.2 - Personnel contractuel

Le 20 janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 janvier 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JOYON (procurator à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procurator à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procurator à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procurator à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procurator à Mme RAMI)

**ABSENT** : M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame Isabel MADRID

\*\*\*\*\*

**N° 15** : Recrutement d'un agent administratif – chargé d'accueil au sein de l'Ecole municipale de musique et de danse

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Pour faire suite au départ à la retraite d'un agent titulaire occupant un poste d'agent administratif - chargé d'accueil au sein de l'Ecole municipale de musique et de danse, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Accueil physique et téléphonique des publics visiteurs, d'élèves, parents d'élèves, enseignants et personnels de la mairie,
- Traitement des courriels de deux messageries (générique et secrétariat),

- Inscriptions et réinscriptions des élèves : Réceptionner et instruire les dossiers en lien avec la secrétaire de direction,
- Facturation-Saisie des données dans les logiciels spécifiques (DUONET et TECHNOCARTE) Suivi de la facturation en lien avec la secrétaire de direction et la régie
- Suivi des fiches de présence ainsi que le pointage des absences des élèves,
- Suivi des prêts d'instruments et des contrats notamment pour les Classes à Horaires Aménagés de Musique en lien avec le directeur technique de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse,
- Exercer une veille de vérification et mise à jour sur DUONET : renseignements dans tous les champs notamment les pièces jointes nécessaires à la finalisation des inscriptions ou réinscriptions-Relances par mail.

#### Missions annexes :

- Réalisation de bilans statistiques,
- Gestion de planning (accompagnement pianiste, évaluations instrumentales et chorégraphiques en lien avec les directions adjointes),
- Présences occasionnelles à des réunions,
- Rédaction de comptes-rendus.

#### Spécificités :

- Contact permanent avec différents publics,
- Présences occasionnelles en soirée lors de certains évènements.

#### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/02/2025.

#### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'agent administratif – chargé d'accueil de catégorie C au sein de l'Ecole municipale de musique et de danse, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs à compter du 01/02/2025,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

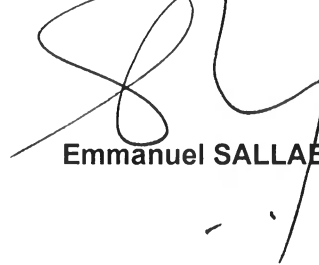
Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 21 janvier 2025**

La secrétaire de séance,

Isabel MADRID

LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

### Nomenclature : 4.2 - Personnel contractuel

Le 20 janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 janvier 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENT** : M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame Isabel MADRID

\*\*\*\*\*

**N° 16** : Recrutement d'un jardinier au service espaces verts

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Pour faire suite à une mise à disposition supérieure à 6 mois d'un agent titulaire occupant un poste de jardinier au service espaces verts, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des adjoints techniques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

ASSURER L'ENTRETIEN GENERAL DES ESPACES VERTS DE LA COLLECTIVITE DANS LE RESPECT DE LA QUALITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU SITE :

- Entretien des végétaux des surfaces en herbes (parc, jardins, aires de jeux) : engazonner, tondre, ramasser les feuilles, branchages et fleurs fanées,



- Entretien du patrimoine végétal des écoles communales,
- Entretien des massifs et jardinières (bêchage, désherbage, mise en place de substrat, taille et traitement),
- Entretien des arbres et des arbustes : planter, tailler, arroser, élaguer et abattre,
- Traiter et apporter les amendements nécessaires,
- Arroser de façon manuelle ou automatique et mettre en place les équipements spécifiques d'arrosage,
- Protéger les plantations à l'aide de bâches, toiles tissées, paillages BRF, écorces, etc.

#### ASSURER DES TRAVAUX DE PLANTATIONS, DE CREATION ET DE PRODUCTION POUR LES ESPACES VERTS :

- Définir les espaces et préparer les sols (terrassage, drainage et désherbage),
- Effectuer les travaux de plantation, de création et de production dans les espaces verts de la collectivité,
- Créer les nouveaux espaces verts et semer le gazon,
- Fleurir la collectivité et réaliser des massifs arbustifs et floraux.

#### REALISER L'ENTRETIEN COURANT ET LE SUIVI DES EQUIPEMENTS ET DU MATERIEL MIS A SA DISPOSITION :

- Utiliser les produits et les matériels d'entretien et de nettoyage,
- Entretien, nettoyage et réaliser le suivi du matériel à disposition,
- Respecter les règles de sécurité liées à la manipulation des équipements, matériels et produits dangereux,
- Détecter les dysfonctionnements du matériel utilisé.

#### Missions annexes :

- Accompagner l'agent en place dans l'entretien du cimetière,
- Se rendre disponible pour les permanences d'arrosage le week-end,
- Transporter des végétaux en fonction des demandes (manifestations, etc.),
- Effectuer des travaux de serre (rempotage, arrosage, etc.),
- Travailler en transversalité avec les différents services de la Collectivité,
- Être présent et réactif lors des intempéries ponctuelles (tempêtes, etc.).

#### Spécificités :

- Travail en équipe,
- Port des Equipement de Protection Individuelle,
- Utilisation de matériels motorisés (tondeuse, débroussailleuse, taille-haie, tronçonneuse, etc.),
- Travail en extérieur par tous les temps (pluie, neige, vent, chaleur),
- Pénibilité physique liée aux différentes tâches,
- Travail en hauteur.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/02/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de jardinier de catégorie C au sein du service espaces verts, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des adjoints techniques à compter du 01/02/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 21 janvier 2025**

La secrétaire de séance,

Isabel MADRID



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025**

### **Nomenclature : 4.2 - Personnel contractuel**

Le 20 janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 janvier 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JOYON (procurator à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procurator à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procurator à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procurator à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procurator à Mme RAMI)

**ABSENT** : M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame Isabel MADRID**

\*\*\*\*\*

**N° 17** : Création de deux emplois de gestionnaires carrière-paie au sein du service des Ressources Humaines

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Pour faire suite au départ à la retraite d'un agent titulaire de poste de gestionnaire paie et à la réorganisation de la direction des Ressources Humaines en lien avec le service ressources humaines du CCAS, la collectivité doit recruter deux agents fonctionnaires ou contractuels de catégorie B ou C afin de répondre aux besoins de la direction et des agents de la ville et du CCAS.

Ces postes ouverts aux grades des cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux et des adjoints administratifs, pourront, à défaut de fonctionnaires correspondants aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique.

### Missions principales :

#### Gestionnaire Carrière :

- Assurer la gestion administrative des personnels de la ville et du CCAS pour tous les actes administratifs ponctuant la carrière (recrutements, RIFSEEP, avancements, positions administratives, départs...),
- Rédaction des arrêtés individuels relatifs à la carrière des agents,
- Instruire les dossiers retraites en lien avec la référente retraite,
- Mettre à jour les tableaux de bord permettant le suivi des agents,
- Instruire et suivre le versement des allocations de retour à l'emploi,
- Contribuer au processus d'avancement de grade et de promotion interne des agents,
- Répondre aux questions des agents relatives à leur carrière ou à leur rémunération,
- Classement des dossiers agents.

#### Gestionnaire Paie :

- Administrateur de l'outil PLEIADE – lien avec Bordeaux-Métropole,
- Interlocuteur du Trésorier Payeur Général,
- Suivi réformes et mise en œuvre en paie,
- Élaboration processus de paie (éléments fixes + éléments variables),
- Gestion des participations sur la mutuelle et la prévoyance,
- Gestion du forfait mobilité durable et participation transport,
- Agent ressource pour les agents, les chefs de service, les élus.

### Missions annexes :

- Participation aux missions partagées de l'ensemble du service, notamment aide à la construction de différents outils croisés : RSU, ...,
- Lien avec les autres services de la direction (chargé de recrutement, maladie) et collaboration dans la direction,
- Participation à différents groupes de travail en fonction des thématiques.

### Spécificités :

- Nécessité de présence sur les périodes d'élaboration de la paie,
- Relation avec Bordeaux Métropole.

**Périodicité :**

Les postes sont prévus à temps complet avec un premier poste à compter du 01/02/2025 et un second poste à compter du 01/04/2025.

**Rémunération :**

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux ou des adjoints administratifs à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer deux emplois de gestionnaire carrière-paie de catégorie B ou C au sein du service des Ressources Humaines, ouverts aux grades des cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux ou des adjoints administratifs à compter du 01/02/2025 et du 01/04/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR


**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 21 janvier 2025**

La secrétaire de séance,

Isabel MADRID



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 20 janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 janvier 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENT** : M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame Isabel MADRID

\*\*\*\*\*

**N° 18** : Convention de partenariat avec l'association de formation BAFA, VALT

**Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la Vie étudiante, expose :**

« Depuis 2009, le service Jeunesse et Vie Étudiante propose chaque année un calendrier de formations BAFA permettant aux jeunes talençais un accès facilité à cette formation.

La formation BAFA permet aux jeunes (à partir de 16 ans) d'accéder à un premier emploi dès leur plus jeune âge. C'est également très valorisant pour les jeunes d'être reconnus comme responsables de groupes d'enfants et en capacité d'être référents d'un groupe et d'accompagner des activités pédagogiques.

La collectivité a notamment renouvelé dans cette convention, outre le coût négocié et différencié pour les jeunes talençais, des facilités et échelonnement de règlement, la possibilité de règlement en chèques Vacances, l'accompagnement sur la mobilisation d'aides à la formation (CAF, région, état, etc...) et la dispense d'avance de frais par l'organisme de formation pour les jeunes éligibles aux différentes aides, sur présentation de garanties.

Afin de consolider cette action à destination des jeunes et de poursuivre notre soutien à leur démarche de formation, il vous est proposé :

- d'approuver les termes de la convention jointe à la présente avec l'Association VALT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette dernière. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 21 janvier 2025**

La secrétaire de séance,

Isabel MADRID



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY